

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 9 juillet 2015
Rapporteur :
Monsieur Jean-Marc
QUINIOU

N° 7

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 17/07/2015
- la transmission au contrôle de légalité le : 17/07/2015
(accusé de réception du 17/07/2015)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Convention de servitudes ERDF
Pôle Max Jacob - Lieu-dit Croaz Caer**

Dans le cadre de l'alimentation en basse tension du pôle Max Jacob et de l'amélioration de la qualité de desserte du réseau électrique sur le secteur du Croaz Caer, la ville de Quimper consent à titre gratuit au profit d'ERDF des servitudes de passage de canalisations sur sa propriété, ainsi que la mise à disposition moyennant une indemnité de 1 067,10 € d'un local destiné à l'installation d'un poste de transformation sur le site du Pôle Max Jacob.

Afin de pouvoir procéder à des travaux sur les réseaux électriques, la ville de Quimper constitue au profit d'ERDF :

1 - une servitude de passage de canalisations souterraines autorisée gratuitement sur les parcelles ZT 177 et ZV 105, 106 et 110 sur une longueur d'environ 1 100 m, situées au lieu-dit Croaz Caer ;

2 - des servitudes de passage de canalisations souterraines autorisées gratuitement sur les parcelles cadastrées BL 306, 307 sur une longueur totale d'environ 155 m boulevard Duplex et BL 880 sur une longueur d'environ 14 m rue Jean Jaurès ;

3 - une mise à disposition à titre onéreux, d'un local de 10m² faisant partie de l'unité foncière cadastrée BL 880 sise rue Jean Jaurès, moyennant une indemnisation unique et forfaitaire de 1 067,10 €.

Aux termes de ces conventions, les frais sont supportés par ERDF.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser monsieur le maire à signer les conventions et les actes notariés à intervenir.

Le maire,

Ludovic JOLIVET